

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DU BSP *

TRIMESTRE DU 1^{ER} AVRIL AU 30 JUIN 2024

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
Employés professionnels et de bureau	655\$
Employés avec pouvoirs d'enquête	2 230\$

*Art. 4 (16°) du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1, r.2)